

1.

Débitrice: **Interchange SA**, chemin du Vauderon 10,
1026 Echandens
2.

Déclaration de faillite: 11.12.2007
3.

Suspension de faillite: 27.12.2007
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 28.01.2008
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Exploitation d'un bureau de courtage pour le placement de dépôts de devises, pour le courtage de devises, de billets à ordre, lettre de change et autres papiers valeurs analogues.

Office des faillites de Morges-Aubonne
1110 Morges

(04297948)